

*Ports de pêche et de plaisance*

étant donné nos nouvelles limites de 200 milles et la réglementation de la pêche de certaines espèces de poisson imposées depuis quelques années par l'honorable ministre. Mais comme nous avons un taux de chômage très élevé en Gaspésie et que plusieurs jeunes désirent prendre la relève de leurs pères et de leurs ancêtres dans ce beau et noble métier de pêcheur, nous voulons équiper la Gaspésie et l'Est du Québec de structures adéquates et bien équipées afin de pouvoir recevoir ces nouveaux pêcheurs.

Je sais que l'honorable ministre est très sensible aux besoins de la Gaspésie, et je compte sur sa bonne collaboration afin que la province de Québec puisse recevoir sa juste part des crédits budgétaires pour les prochaines années. Le mot «juste part», comme je l'ai mentionné tout à l'heure, représente environ 15 p. 100. Je voudrais terminer mon intervention en demandant à mes collègues de la Chambre d'adopter le bill C-2 afin que nous puissions donner à l'honorable ministre et aux fonctionnaires des outils de travail pour l'administration et la bonne gestion de nos havres de pêche et de quais de plaisance.

● (1532)

[Traduction]

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de beaucoup prolonger le débat de troisième lecture de ce bill. Je crois que le député de South Shore (M. Crouse) a déjà exposé de manière bien précise la position de notre parti. Cependant, j'aimerais ajouter un mot sur la situation des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, car je sais que le ministre a eu de nombreux contacts avec les représentants de ce secteur d'activité, non seulement avec les ministres des Pêches provinciaux, mais avec les organisations de pêcheurs de cette province.

Même s'il n'était pas encore en fonctions en 1969, le ministre sait fort bien que depuis cette époque, l'organisation de la planification de la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard a été englobée en général dans le cadre du programme de développement d'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois qu'il vaudrait la peine que les députés réfléchissent à ce qui s'est passé durant cette période de huit ans. Il est important de le faire, car d'après moi on pourrait tirer quelques leçons de ce qui s'est produit, à la suite du plan de 1969.

Les députés se souviendront qu'on a essayé alors, grâce à un plan commun signé par le gouvernement du Canada et celui de l'Île-du-Prince-Édouard, de fournir un cadre de planification globale, comprenant les divers secteurs économiques de la province. Ces secteurs comprenaient l'agriculture, les pêches, le tourisme, l'industrie légère, les services etc. En ce qui concerne le secteur des pêches, et je citerai en substance cet exposé du programme qui prévoyait une stratégie essentielle consistant à donner l'aide nécessaire aux pêcheurs désireux de s'orienter vers d'autres professions. Il s'agissait donc d'une espèce de programme d'abandon de la pêche. Malheureusement, on a consacré beaucoup trop de temps et d'attention à cette prétendue rationalisation, qu'il vaudrait mieux appeler cette politique d'abandon de la pêche, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Si l'on veut se placer d'un point de vue objectif, je suppose que les initiatives prises aux niveaux fédéral et provincial ont leur raison, car après avoir examiné le nombre de pêcheurs s'adonnant à la pêche et avoir étudié la totalité des prises

globales ou des revenus, et les avoir divisés l'un par l'autre, il a fallu constater qu'il était impossible, pour un pêcheur, de subvenir aux besoins de sa famille et aux siens propres avec ce seul revenu. La solution tout indiquée, d'ordre mathématique, consistait à réduire le nombre de ceux qui faisait de la pêche, à supposer que les réserves de poisson resteraient constantes.

● (1542)

Sur le plan mathématique, aucun problème, mais à cause d'un certain nombre de raisons très importantes, on n'a pu appliquer ce raisonnement. L'une de ces raisons, c'est la nature même du métier de pêcheur à l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne s'agit pas d'un métier considéré comme un élément distinct dans les facteurs de production. La pêche, c'est une façon de vivre. Comme telle, ce secteur n'a pas été isolé comme s'il n'avait aucun lien avec d'autres formes d'activités.

Comme le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) et moi-même venons du même district de pêche, le district n° 8, je ne lui apprendrai rien, mais il se trouve que, depuis quelques années, les pêcheurs professionnels ne peuvent pratiquer leur métier qu'au cours de certaines périodes de l'année, et cela en raison des règlements. Traditionnellement, notre activité la plus productive était la pêche au homard. C'est pourquoi les pêcheurs ont dû s'orienter vers d'autres formes d'entreprises ou d'emplois, de sorte que beaucoup d'entre eux ont choisi la pêche comme principal gagne-pain tout en exerçant, pour faire l'appoint, une autre activité.

Ces formes d'activités sont innombrables. Le pêcheur-agriculteur est un exemple classique. J'ai sur la côte-est de l'île des parents qui ont sans peine concilié agriculture et pêche pendant des générations. Selon les saisons, on préparait les casiers, on semait, pêchait ou moissonnait. Et tout s'harmonisant à merveille, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Récemment, les pêcheurs qui ne s'adonnaient pas à l'agriculture ont opté pour d'autres activités en guise de second emploi, qui dans le secteur des services, qui à leur propre compte, comme entrepreneurs. La liste est longue. Comme les exigences prévues dans les règlements sur la pêche sont maintenant plus sévères, le pêcheur qui n'est pas en mesure d'y répondre précisément n'est plus considéré comme véritable pêcheur. Je ne cache pas que l'attitude qu'ont adoptée les fonctionnaires fédéraux des Pêches et de l'Environnement m'a inquiété. Le ministre de Pêches et de l'Environnement y réfléchit et secoue la tête. Il a dû avoir la même expérience. J'espère renforcer l'instinct qui pousse le ministre à s'identifier avec le mode de vie du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, plutôt qu'avec celui qui touche peut-être plus directement l'exportation commerciale des navires-usines, ou celui qui existe dans un milieu où il est possible d'avoir un emploi à l'année et de tirer un revenu de la participation directe à cette industrie. Cependant, depuis très longtemps, ce n'est ce qui se passe à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick.

En s'efforçant de conserver assez d'importance à la pêche au homard pour que ceux qui la font en tirent un revenu suffisant, on a dû se rendre compte qu'il y a des stocks limités de homards et que le revenu de cette pêche est limité. Nous avons également mentionné que, si nous voulons que les revenus soient suffisants comparés aux frais d'investissement et au travail des pêcheurs, il faudra réduire le nombre de ces derniers.